

DÉPÔT-VENTE MAKÀ

CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES



ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le déposant confie en dépôt et en exclusivité à la boutique “Maka” les produits triés en amont, définis sur la fiche produit jointe au contrat.

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET PROCÉDURE DE DÉPÔT

Lors du dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant majeur, laquelle devra être justifiée par un document officiel. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé.

La boutique “Maka” se réserve le droit de suspendre temporairement les dépôts à tout moment, notamment lorsque le stock est jugé complet ou suffisant.

La sélection des articles (**Maximum 10 articles**) est effectuée en présence du déposant lors du rendez-vous. La proposition des tarifs sera transmis sous 72h par mail au déposant.

Nous acceptons des articles de saison en **TRÈS BON ÉTAT, TENDANCES, ACTUELS** de type textiles (vêtements femme du XS au 5XL), chaussures et maroquinerie, de marques “premium” (exemples cités à l'article 2.1).

Tous les articles doivent être **PROPRES**, sans odeur, sans trous, sans bouloches ni déchirures.

ARTICLE 2.1 : DÉPÔT DES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Pour les vêtements, le déposant effectue sa sélection chez lui, en fonction de la saison actuelle et/ou de celle à venir (dans les deux prochains mois). Les vêtements doivent être lavés et idéalement repassés.

LES MARQUES QUE L'ON APPRÉCIE (liste exhaustive) :

Zara — Mango — Promod — Pull and Bear — Stradivarius — Uniqlo — Breal — Monoprix — Only — Bershka — Monki — Asos — Morgan

LES MARQUES QUE L'ON ADORE (liste non exhaustive) :

Sandro — Maje — One Step — I-Code — Levi's — Timberland — Claudie Pierlot — The Kooples — IRO — Max Mara — Zadig & Voltaire — Tommy Hilfiger — Filippa K — Soeur — Gérard Darel — Casey Casey — Manoush — Armani — Burberry — Cacharel — Dolce & Gabbana — Hugo Boss — IKKS — Jean Paul Gaultier — Kenzo — Le Comptoir des Cotonniers — Marc Jacobs — Ralph Lauren — Sézane — Isabel Marant — From Future — Sessùn — Vanessa Bruno — Kookaï — etc.

À ce jour, cette première liste est volontairement limitée afin de garantir une qualité et une cohérence optimale. Par ailleurs, conformément aux critères de sélection, nous privilégions exclusivement les articles issus des toutes dernières collections pour les marques “que l'on apprécie”.

DÉPÔT-VENTE MAKÀ

CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES



La boutique se réserve le droit de refuser tout dépôt si les articles ne correspondent pas aux exigences ci-dessus, s'ils présentent des défauts non détectés lors du dépôt, ou en fonction des besoins du magasin (stock existant).

Le déposant certifie sur l'honneur être le propriétaire des articles déposés et assume l'entière responsabilité en cas de contrefaçon ou d'atteinte aux marques déposées.

ARTICLE 2.2 : VENTE DES ARTICLES EN LIGNE

Le déposant est informé et accepte que les articles confiés en dépôt puissent également être proposés à la vente sur des plateformes de vente en ligne professionnelles, notamment via le compte Vinted Pro de la boutique "Maka".

Les conditions de prix, de commission, de durée de dépôt et de paiement restent identiques, que la vente soit réalisée en boutique physique ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.

Les frais liés à la gestion des ventes en ligne (mise en ligne, communication avec les acheteurs, emballage et expédition) sont inclus dans la commission de la boutique.

ARTICLE 2.3 : DÉPÔTS EN FONCTION DES SAISONS

Printemps / Été : février à juillet
Automne / Hiver : août à janvier

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT

Les articles restent en dépôt pour une durée de deux (2) mois. Le contrat prend fin lors du rendez-vous de restitution ou, à défaut, aux dates limites de restitution mentionnées au contrat.

ARTICLE 4 : PROCÉDURE DE RESTITUTION / INVENDUS

La date finale de restitution est indiquée sur le contrat remis en boutique ou envoyé par mail avec le listing. Le déposant dispose d'un délai de 15 jours, pour se présenter à la boutique lors d'un rendez-vous de restitution.

En cas de non-présentation au rendez-vous, les invendus non réclamés dans un délai de 15 jours pourront être donnés à une association caritative ou conservés par la boutique pour les ventes à prix réduits.

Le déposant peut, dès la signature du contrat, choisir l'option de donation automatique des invendus.

ARTICLE 5 : MANDAT EXCLUSIF

Le contrat de dépôt implique un engagement d'exclusivité. Le déposant s'engage à laisser les articles en dépôt exclusif, pendant toute la durée du contrat.

DÉPÔT-VENTE MAKÀ

CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES



En cas de rupture anticipée du contrat et de récupération des articles, un débit forfaitaire correspondant à 10% du prix de vente public par article, sera appliqué afin de couvrir les frais engagés, pour la création et la gestion des articles.

ARTICLE 6 : PRIX DE VENTE

Le prix de vente est fixé par l'équipe de "Maka" de la manière la plus juste possible. Le déposant est informé de sa commission sur la fiche produit (envoyé avec le contrat par mail). Sans retour de sa part sous 24 heures, le prix est réputé accepté.

Le prix de revente TTC est fixé entre 50% et 70% de la valeur neuve du produit, en fonction de son état de vétusté.

Aucun solde ne sera versé avant la date de fin du contrat. Le déposant autorise la boutique "Maka" à appliquer une baisse de prix de 50% sur les articles non-vendus à l'issue des deux mois de dépôt.

ARTICLE 7 : COMMISSION / RÉMUNÉRATION

La commission du déposant est fixée à 40% du prix de vente (TVA est applicable uniquement sur la part revenant à la boutique). Elle est payable par virement bancaire, au plus tard 15 jours après la fin du contrat de dépôt.

La commission est portée à 50% du prix de vente, si le paiement est effectué sous forme de bon d'achat valable en boutique.

ARTICLE 8 : PAIEMENT DES VENTES RÉALISÉES

Aucune avance ne sera consentie avant la vente effective des articles. Le règlement intervient à la fin du contrat, lors du rendez-vous de restitution, par bon d'achat, virement bancaire.

Pour toute commission inférieure à 10 euros, le règlement sera effectué uniquement sous forme de bon d'achat. Toute somme non récupérée dans un délai d'un an et un jour reste acquise par la boutique.

ARTICLE 9 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS

La boutique "Maka" ne saurait être tenue responsable de la qualité ou du bon fonctionnement des articles d'occasion. La responsabilité du déposant demeure entière à cet égard.

La boutique ne pourra être tenue responsable des dommages liés à la vétusté des articles, à leur manutention, à des phénomènes naturels (soleil, poussière, humidité, etc) ou à toute action imprévue liée à leur exposition.

Toutefois, la boutique couvre les risques liés à la responsabilité civile, à l'incendie et au vol, dans la limite de la somme qui aurait été due au déposant en cas de vente, sous réserve d'un remboursement effectif par l'assurance.

DÉPÔT-VENTE MAKA

CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES



ARTICLE 10 : RÉGLEMENTATION

La boutique “Maka” se réserve le droit d’adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de dépôt.

MAKA
14 Rue de Mainville
91210 Draveil
contact@maka2ndmain.fr
07 69 75 54 76
SIRET 99407360900012

maka